

III) Avantages consentis à la SCA

Selon sa classification, la SCA obtient les avantages progressifs décrits dans le tableau :

Avantages consentis	SCA « Plus »	SCA « VIP »
Avoir sur les produits fédéraux	Avoir de 5 %	Avoir de 10 %
Tarif Pub dans Subaqua	Remise de 5%	Remise de 10%
Tarif assurances AXA	Remise de 8 %	Remise de 15 %
Abonnement gratuit à Subaqua par tranches d'abonnements souscrits au sein de la SCA	1 abonnement offert Pour 20 abonnements souscrits	1 abonnement offert Pour 10 abonnements souscrits
Divers	Selon opérations ponctuelles ...	Selon opérations ponctuelles ...

IV) Mise en œuvre des avantages consentis à la SCA

- **Avoir sur les produits fédéraux** : chaque fin d'exercice comptable fédéral un avoir, dont le montant est égal à un pourcentage du montant des achats de produits fédéraux (hors licences et assurances) réalisés durant l'année précédente, est attribué à la SCA et viendra en déduction des achats effectués (hors licences, pub) et assurance) durant l'année suivante. La validité maximale de l'avoir est d'une année supplémentaire après l'année de délivrance ; passée cette période il ne sera plus utilisable.

- **Tarif Pub** : applicable aux passages d'encarts publicitaires et annonces dans Subaqua et déduit sur facturation ; cette remise se cumule avec la remise de 5 % attribuée à toutes les SCA.

- **Tarif assurance AXA** : applicable sur les assurances SCA lors du plus proche renouvellement de contrat ou sur nouvelle souscription (dans l'année de validité de la classification de la SCA).

- **Revue Subaqua** : Applicable sur les abonnements souscrits ou renouvelés par des licenciés de la SCA dans l'exercice comptable fédéral.

- **Autres opérations ponctuelles** : avantages consentis ponctuellement aux SCA de la classification, sur décision du CDN, dans le cadre d'opérations de promotion ou de partenariat particulières.